

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.059**

**Station d'épuration
à Fléac : choix du
maître d'oeuvre
pour la construction
des ouvrages et
collecteurs de
transfert des
effluents**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES

Rapporteur : **Monsieur MERONI**

**STATION D'EPURATION A FLEAC : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION
DES OUVRAGES ET COLLECTEURS DE TRANSFERT DES EFFLUENTS**

Par délibération n°300 du 27 septembre 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres restreint, conformément aux dispositifs de la loi MOP et de l'article 74 III 4° du code des marchés publics, en vue de choisir un maître d'œuvre dans le cadre de la construction des ouvrages et collecteurs de transfert des effluents vers la station d'épuration à FLEAC.

La commission d'appel d'offres, réunie en jury le 21 février 2008, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par les services assainissement - eau potable, a classé les offres de la manière suivante :

1. Groupement HECA (mandataire) , EGCA, BUA
2. SAFEGE
3. POYRY
4. Cabinet MERLIN

La commission d'appel d'offres siégeant en jury a choisi l'offre du groupement HECA – EGCA - BUA pour un montant total de 161 200 € HT au regard d'une estimation des travaux de 4 500 000 € HT, décomposé de la manière suivante :

- Forfait de rémunération pour un montant de 157 500 € HT (3,5% de taux de rémunération),
- Mission complémentaire pour le poste de refoulement des Eaux Claires (propositions pour améliorer les conditions d'exploitation de l'ouvrage) pour un montant de 1 200 € HT,
- Mission complémentaire pour les négociations à mener pour le compte du maître d'ouvrage en ce qui concerne les autorisations de passage, en propriété privée, des ouvrages et canalisations de refoulement, pour un montant de 2 500 € HT ,

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix de la commission d'appel d'offres siégeant en jury le 21 février 2008.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des ouvrages et collecteurs de transfert des effluents vers la station d'épuration à FLEAC avec le groupement dont le mandataire est la société HECA sise route de Paris – 16 000 Angoulême pour un montant de 161 200 € HT.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe assainissement – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 mars 2008	<u>Affiché le :</u> 06 mars 2008